

Commune de ECCLES 59186

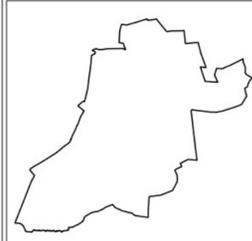
Carte Communale



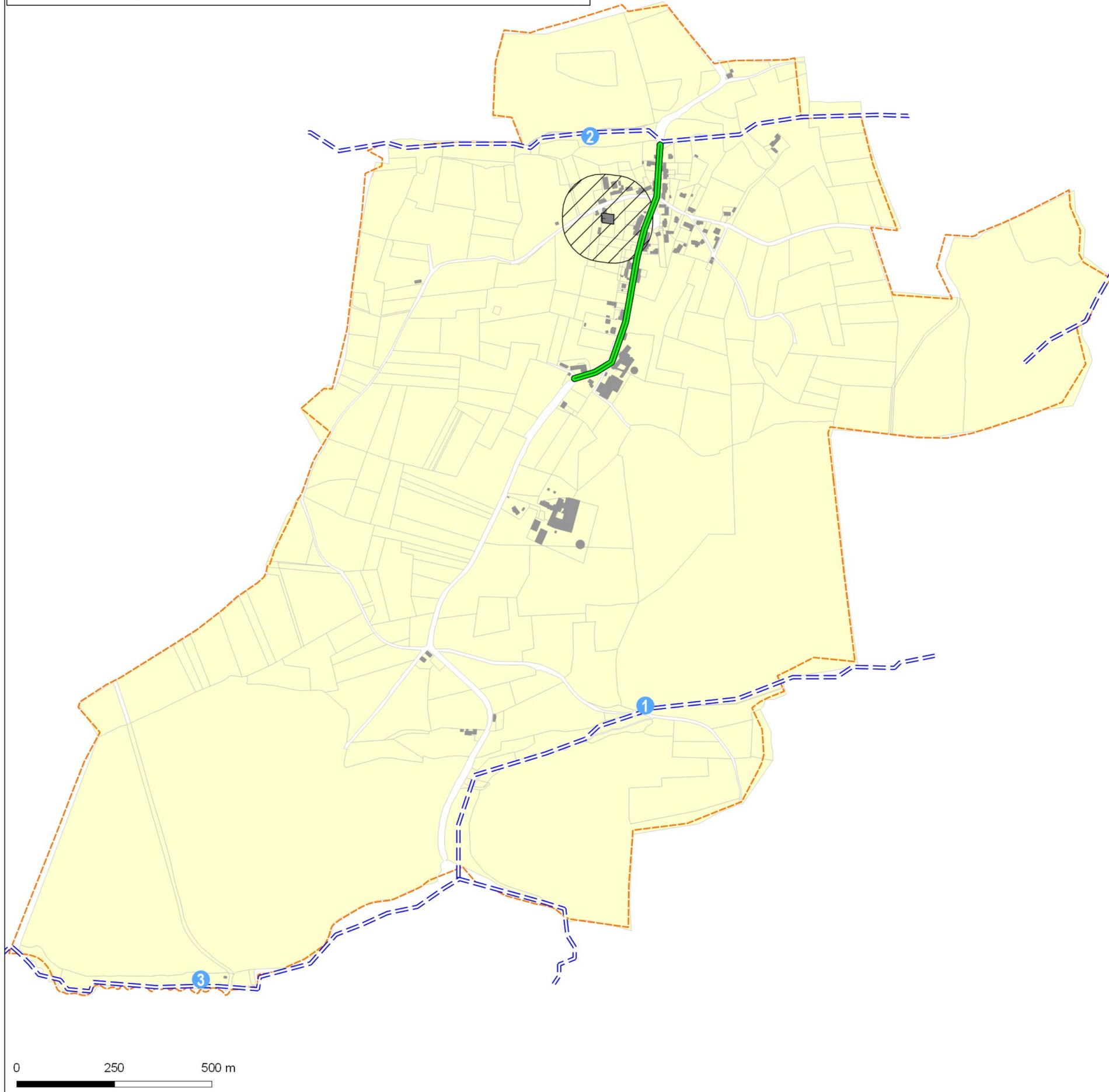
Servitudes d'Utilité Publique

PLAN 1/1

Éléments constitutifs
du Porter à connaissance (P.A.C)
Art.R121-1
du Code de l'urbanisme



Nota:
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné,
via notre site internet à l'adresse suivante:
<https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Plu-Pos-Carte-Communale/Porter-a-connaissance-Plu-Pos-Cc/Les-porter-a-connaissance-realises>
Ou contacter directement le gestionnaire.



Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

D.D.T.M 59

Type Procédure : Elaboration,

Délibération du : 27/05/2013

Date de mise à jour : 31/03/2014

ref : Commune de ECCLES (59186) - Carte
Servitudes.ags

Sources : Gestionnaires Servitudes
(c) Cadastre / Pci - Dgfp

Email : ddtm-suct@nord.gouv.fr



LEGENDE

Limite communale

Bâtiments

A4 - Protection des Cours d'eau non Domaniaux

- ① Ruisseau des Nielles
- ② Ruisseau des Hayettes
- ③ Ruisseau de l'Ecrevisse

EL7 - Alignement

RD 963

INT1 - Cimetières civils et militaires

NB: La Bande de protection de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis